

s'y arrête aussi. Il avait espéré en parler cet après-midi mais il a dû quitter la Chambre. C'est la première fois que j'ai l'occasion d'aborder ce sujet et c'est une des meilleures. Je vais vous entretenir de l'importance que revêt la consultation entre le gouvernement fédéral et les provinces et de la question soulevée au cours des entretiens entre le président du Conseil du Trésor et mon honorable ami le chef de l'opposition. L'ancien premier ministre, le très honorable Lester Pearson, avait fait remarquer à juste titre, je pense, que nous vivons aujourd'hui dans un des pays les plus avancés, les plus conscients, en matière de sécurité sociale. Nous nous intéressons tous, je pense, à l'efficacité des programmes présentés. Les commentaires du député de Winnipeg-Nord-Centre sont pertinents et tous les députés partagent un bon nombre de ses opinions.

Nous en sommes au point où tout le poids du programme de sécurité sociale repose sur le contribuable. Je citerai un incident qu'on aurait pu éviter par des consultations plus suivies entre les ministères et les provinces dans le domaine de la santé et du bien-être. Il s'agit des frais modérateurs qu'a institués la Saskatchewan sous le régime d'assurance-maladie. C'est, il me semble, le genre de chose dont le Canada doit se protéger. Les contribuables de la Nouvelle-Écosse notamment, versent de l'argent à une caisse qui sert à soutenir les programmes provinciaux, mais ils le font, maintenant, dans des conditions différentes de celles du régime initial. Je veux bien cotiser à un programme, mais je ne tiens pas à ce que l'on me dise qu'une initiative provinciale empêche quelqu'un de jouir pleinement des avantages de l'assurance frais médicaux. C'est ce qui a créé la confusion dans tout le pays et je crois qu'on aurait pu l'éviter si les consultations entre le gouvernement fédéral et les provinces avaient été plus étroites et plus suivies.

• (3.50 p.m.)

J'aimerais faire une ou deux autres remarques au sujet du coût croissant des programmes d'assurance médicale et d'assurance-hospitalisation. Depuis cinq ans, dans de nombreuses municipalités et villes du Canada, nous avons remarqué une inquiétude insolite et des retards coûteux à propos des programmes de construction hospitalière. Les travaux s'éternisaient, car on se demandait si l'espace

réservé aux lits devait convenir à des convalescents ou à de grands malades, où l'on placerait ces lits, si les installations refléteraient les aspects les plus avancés de la technologie, et ainsi de suite. J'en suis certain, des milliers et peut-être des centaines de milliers de dollars ont été gaspillés dans la poursuite d'études inutiles sur la praticabilité. Ces études avaient été demandées par certaines municipalités ou certaines provinces, qui voulaient appuyer sur des documents leurs programmes de construction hospitalière et d'achat de matériel. Le ministre a dit que le budget révisé ne renferme pas de crédits affectés à de nouveaux programmes, pourtant, c'est un domaine où le gouvernement fédéral pourrait jouer un rôle peu coûteux.

On pourrait, à mon avis, affecter un montant raisonnable à ce secteur en vue de pallier les difficultés qu'éprouvent constamment certaines municipalités et provinces du Canada. Le ministre ferait bien, selon moi, de songer à la possibilité de réunir certaines sommités médicales du Canada pour créer un centre d'information au sein du ministère que les municipalités et les provinces pourraient consulter en mettant en œuvre leurs programmes de construction. Je ne propose pas la formation d'une équipe spécialisée car bientôt elle s'enliserait dans la même ornière que les commissions royales d'enquête. C'est à éviter. Il serait des plus utiles, je pense, que nous commencions à songer maintenant au genre d'hôpitaux dont nous aurions besoin en 1970 et de leur rôle possible en 1980. Nous pourrions examiner quel genre de matériel il faudrait acheter, quelles installations n'ont plus guère de vie utile et comment nous pouvons assurer aux provinces les installations médicales et les hôpitaux dont elles ne peuvent vraiment se passer, tout en évitant un gaspillage continu des fonds.

Il n'est pas suffisant pour les provinces de satisfaire de temps en temps à certaines normes. Il faut ajouter quelque chose de plus, pendant cette pause particulière que nous avons maintenant, en ce qui concerne la participation fédérale aux subventions à la construction des hôpitaux. Il me semble que l'on pourrait opérer une certaine résorption et fournir une source de renseignements aux municipalités et aux autorités civiques.

J'espère que le ministre voudra bien penser à ces deux choses. Tout d'abord, l'élargissement de la loi au moyen d'une modification qui permettrait une plus grande souplesse en